

En 1663, Lemoine fut nommé à la charge de procureur du roi par M. de Mézy, alors gouverneur général.

Au mois de juillet 1665, Lemoine partit pour la chasse avec quelques sauvages de la nation des Loups, malgré tous les efforts possibles faits par ses amis pour l'en empêcher. Rendu à l'île Sainte-Thérèse, il fut attaqué par les Iroquois ; ces derniers lui crient de se rendre, et ses ennemis l'entourent. Lemoine, voyant qu'il ne peut échapper, s'apprête néanmoins à disputer chèrement sa vie. Malheureusement, son pied s'accroche dans une racine d'arbre ; il fait un faux pas, tombe et est fait prisonnier. Ces Sauvages, au lieu de le brûler, comme c'était leur habitude, l'amènèrent dans leur bourgade et il y demeura jusqu'à l'automne suivant.

Pendant son séjour chez les Sauvages, il les étonna beaucoup par sa hardiesse de langage et il les effraya tellement par ses discours qu'ils lui donnèrent sa liberté. Ses amis furent très surpris de le voir revenir, croyant qu'il avait été massacré par ces Sauvages.

Le 30 mai 1664, il acheta l'île Saint-Hélène et l'île Ronde des héritiers de Lauzon, à la charge de dix minots de blé froment de rentes nobles, féodales et foncières, payables à chaque fête de la Saint-Martin d'hiver, avec les revenus d'une année de la dite île Sainte-Hélène à chaque mutation de possesseur. ❀ ❀

Le sieur de Lauzon reconnaît ensuite que la rente portée par icelui est exorbitante : il la réduit à dix livres en argent, par écrit du 12 décembre 1665. ❀ ❀

En mars 1668, Louis XIV accorda à Charles Lemoine ses lettres de noblesse. ❀ ❀ ❀ ❀ ❀ ❀ ❀ ❀

En 1672, par titre du 3 novembre, Jean Talon, con-